



# L'Echo de la Réforme



Le Bulletin de l'OMRH sur la modernisation et la réforme de l'Administration Publique

**Grande satisfaction des membres de l'ECOSOC à l'issue d'une rencontre avec les responsables de l'OMRH**



Les membres du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) ont exprimé leurs vives satisfactions après leur rencontre avec les responsables de l'Office de Management et de Ressources Humaines qui s'était déroulée le 30 mai 2013 à l'hôtel Montana.

**Venu s'enquérir de la façon dont certains programmes sont en train d'être exécutés**, le groupe ECOSOC, ayant à sa tête l'ancien ambassadeur du Canada en Haïti, Monsieur Gilles Rivard, a voulu recueillir des informations sur l'état d'avancement de la réforme de l'administration et de la fonction publique engagée par le gouvernement Martelly-Lamothe.

**Comme à son habitude, le Coordonnateur général de l'OMRH, Uder Antoine, a édifié** nos visiteurs par une brillante présentation de l'Office en mettant l'emphase sur les réalisations et actions engagées dans le cadre de la réforme de l'Etat. De plus, il a présenté les six axes du Programme Cadre de la Réforme de l'Etat (PCRE), document stratégique qui sert de boussole aux acteurs intervenant dans la réforme. **Ces six grands axes thématiques sont formulés comme suit :**

- Mise en place du nouveau système de la fonction publique ;
- Mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale ;
- Instauration d'une déconcentration effective des services publics ;
- Lancement du processus de décentralisation ;
- Modernisation du cadre physique des services publics ;
- Mise en place d'un système d'e-gouvernance.



**Après avoir développé successivement chacun de ces points, les échanges étaient** ouverts, dont certains sur la dépolitisation de l'administration et de la fonction publique et sur la différence entre les fonctions politiques et les fonctions techniques. Tous les membres de la commission de l'ECOSOC étaient unanimes à reconnaître que c'était une rencontre fructueuse qui leur a permis de faire provision d'idées neuves sur Haïti.

Ont pris part à cette rencontre : Gilles Rivard du Canada, chef de mission, Eugene Newry des Bahamas, Terri Bobl des Etats-Unis, Miguel Camilo Ruiz de la Colombie, Conrad Lamont Sheck du Canada, Augusto Thornberry du Pérou, Jean-François Régis Zinsou du Bénin, Philippe Bertoux de la France, Rodney Charles de Trinidad & Tobago, Olivia Cook du Chili, Marc-André Dorel des Nations Unies, Fritzner Gaspard de Haïti, Juan Manuel Gonzales de Linares de l'Espagne, Erika Martinez Lievano du Mexique, tous membres de la commission.

**Uder Antoine et Antoine Verdier, respectivement Coordonnateur général et adjoint de l'OMRH**, Jean Frantz Théodat de l'AGIL (Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local), Wilfrid Bien-Aimé du PNUD ont été les principaux interlocuteurs des visiteurs.

## FORMATION SUR L'EVALUATION DES EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE : PARI REUSSI POUR L'OMRH.

Dans la perspective de propulser la réforme de l'administration et de la fonction publique dont il a la charge, l'Office de Management et des Ressources Humaines a tenu, à l'hôtel Ritz Kinam II, les 12 et 13 juin 2013 des séances de formation sur l'évaluation des emplois publics à l'attention des directions et services des ressources humaines des ministères et organes déconcentrés.

En marge de l'ouverture des séances de formation, le Coordonnateur de l'OMRH, Monsieur Uder Antoine, a, dans son discours, parlé en long et en large des avancées de la réforme. Il s'est notamment référé au Programme Cadre de la Réforme de l'Etat (PCRE) qui couvre la période 2012-2017, aux deux arrêtés publiés au début du mois d'avril portant respectivement sur le recrutement par voie de concours et la règle déontologique régissant les fonctionnaires.

Selon M. Antoine, rien ne vaut les ressources humaines puisqu'ils n'y a de ressources qu'humaines ; d'où la nécessité, poursuit-il, d'une meilleure prise en charge de ces dernières. En ce sens, les séances de formation sur l'évaluation des emplois publics représentent un passage obligé qui permettra

aux responsables des ressources humaines de procéder objectivement à l'évaluation et la classification des emplois publics. On ne saurait rémunérer de façon équitable les fonctionnaires s'ils ne font pas l'objet d'une classification qui tienne compte des principes internationalement reconnus. Les emplois qu'il s'agit d'évaluer sont des emplois repères caractérisés par la similarité ; ceux des grands commis de l'Etat ne seront pas pris en compte faisait remarquer Uder Antoine.

Par ailleurs, le numéro 1 de l'OMRH précise que la classification des emplois devrait permettre d'introduire une nouvelle grille salariale qui intègre les valeurs :

- D'équité (pour un travail équivalent un traitement salarial égal)
- De cohérence dans l'attribution des emplois et des salaires
- De transparence par l'implication des gestionnaires de haut niveau et des DRH qui sont informés par la même occasion.

Le Coordonnateur général a terminé son

allocution par un propos pour le moins retentissant : « Une autre administration publique haïtienne est possible, ensemble construisons-la ».

Ce à quoi le représentant du Secrétaire général de la Primature, M. Jacques-Antoine Pierrot, a donné un écho favorable en affirmant, sans langue de bois, que les ressources humaines sont l'organisation elle-même. Ce qui laisse croire que l'avènement d'une autre administration publique passe par la valorisation de la fonction ressources humaines.

Faisant la radiographie de l'administration haïtienne, telle qu'elle est depuis des lustres, M. Pierrot faisait remarquer que les ressources humaines qui devraient être le socle d'une administration efficace paraissent en être la pierre d'achoppement. Il faut donc changer le profil de l'administration et de la fonction publique par de nouvelles approches managériales qui tiennent compte de la transparence du processus de recrutement des agents publics, d'un système de rémunération équitable, de la dotation d'équipements nécessaires en vue de motiver les employés.

## EDITORIAL LA REFORME EN MARCHÉ !

Sous l'impulsion de son Coordonnateur Général, M. Uder Antoine, l'Office de Management et des Ressources Humaines mène tambour battant le processus de la réforme de l'Etat. En effet, après les essais infructueux des régimes antérieurs, l'administration Martelly-Lamothe croit bon d'œuvrer au renforcement institutionnel, question de faire d'Haïti un Etat véritablement moderne. Dans cette perspective, le Premier Ministre, S.E.M. Laurent S. Lamothe mise beaucoup sur l'OMRH, structure dynamisée qui établit un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés à un titre ou à un autre par la réforme de l'administration et de la fonction publiques. Forums, ateliers, encadrement, sensibilisation, colloques, séminaires, plaidoyers sont, entre autres, les différentes actions engagées par l'Office pour forger un destin plein d'espérance au bénéfice des uns et des autres. Loin de s'enorgueillir de l'honorable mission qui lui est confiée, l'équipe de l'OMRH est plutôt consciente de l'ampleur de la besogne ; cependant elle est déterminée à s'en acquitter par delà toute forme d'amateurisme.

### REFORME INSTITUTIONNELLE : quand le Secrétariat général de la Primature et l'OMRH conjuguent leurs efforts.



A l'initiative du Secrétariat Général de la Primature et de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) un séminaire sur la Légistique, dans le cadre de la réforme institutionnelle, s'est tenu les 27, 28 et 29 mai 2013 à l'hôtel Ritz Kinam II à Pétiion-Ville.

Ce séminaire de formation était destiné aux professionnels du droit puisque le champ d'intervention était la légistique, définie comme l'art de concevoir, d'élaborer et de formuler

les textes législatifs et réglementaires. La réalisation d'une telle activité est dictée par la nécessité de régulariser l'élaboration des textes de lois souvent émaillés de lacunes et des failles de toutes sortes selon les intervenants.

En marge de l'ouverture dudit séminaire, le Coordonnateur Général de l'OMRH, Monsieur Uder Antoine, a prononcé un discours remarquable. Evoquant les 5 E (Emploi, Education, Environnement, Energie, Etat de droit) qui constituent l'essentiel du programme de l'Exécutif, Monsieur Antoine a beaucoup insisté sur la réforme de l'Etat soutenue par le Premier Ministre et son équipe. Sans chercher à passer maître en la matière, le

Coordonnateur Général vante les vertus d'un Etat de droit garant du respect des normes, des politiques et standards permettant à un Etat de se renforcer et de se maintenir dans la gouvernance démocratique.

Dans son discours à forte résonance juridique, M. Francoeur, a tenu à souligner le problème normatif qui caractérise l'élaboration des textes de lois. Il prône une actualisation de la législation haïtienne qui doit se défaire des vices de forme, des incorrections, des impropriétés, des discordances avec la réalité et d'une méconnaissance des règles. Le Secrétaire Général de la Primature a beaucoup insisté sur l'amélioration de la qualité rédactionnelle des textes et annoncé pour bientôt la production d'un guide en ce sens.

### LA DEMOCRATISATION DE L'EMPLOI : LE GRAND DEFI A RELEVER PAR L'OMRH

Le libre accès aux emplois publics n'a jamais été facilité par les différents régimes qui se sont succédé au cours des ans dans le pays. Cependant, l'actuel régime opte pour un changement de paradigme en appuyant les actions engagées par une structure de la primature : l'OMRH. Ce que plus d'un peut ou pourrait prendre pour un but inatteignable n'est, en réalité, qu'un défi, un de monumental. Mais les défis ne sont-ils pas faits pour être relevés ?

Les pratiques, surtout les mauvaises, ont la vie dure et sont toujours à l'origine des résistances au changement. Ainsi, les réalités ne sont jamais perçues de la même manière par tout le monde. Ceux qui tirent profit d'un ordre, même injuste, n'y

voient rien à changer. Pour eux, les choses peuvent aller comme elles sont toujours allées. Ceux qui relèvent des dysfonctionnements, des anomalies au niveau d'un système désirent naturellement voir changer le cours des choses. Cette dichotomie aboutit à des frictions, des tensions sociales qui accouchent les révolutions. Mais entre le conservatisme et l'approche révolutionnaire il y a la réforme.

La réforme de l'Etat est conçue pour mettre un terme à un système inique ou inéquitable. En ce sens, on ne peut que saluer le coup de maître de l'administration Martelly-Lamothe d'avoir initié la réforme avant le parcours de mi-mandat. D'ici à 2016, des pas importants seront franchis.

En effet, le moteur de la réforme de l'administration publique est l'apanage du pouvoir central. Les progrès notables enregistrés jusque là seraient impensables n'était-ce l'inconditionnel appui du gouvernement. C'est la raison pour laquelle la Coordination Générale de l'Office de Management et des

Ressources Humaines a une foi inébranlable en ce qui a trait à l'aboutissement de la réforme.

La réforme est, en soi, un processus démocratique dans la mesure où chaque citoyen, dépendamment de ses compétences et aptitudes, peut aspirer à la Fonction publique. Elle est ce par quoi passe l'érection d'un nouvel Etat où les vertus républicaines seront d'application stricte. Elle est l'unique voie pouvant aboutir à un Etat serviteur dans la limite de ses moyens. Elle est aussi un processus de rééducation de la personne haïtienne dans la mesure où elle rejette toute forme de discrimination. Elle est donc un processus de réhabilitation des personnes handicapées ou à mobilité réduite. C'est aussi un acquis pour les femmes dont l'écho des luttes de longue date a finalement été pris en compte.

En basant le recrutement pour l'accès à la fonction publique sur le mérite par voie de concours, l'administration publique rompt systématiquement avec les pratiques douteuses au nom multiple : népotisme, clientélisme, clanisme, favoritisme ou pour employer un terme cher à la malice populaire le « mounpayis ». L'Etat, étant jusque là, le principal pourvoyeur d'emplois, il était temps que l'accès aux emplois publics se fasse par voie de concours en tenant compte du mérite. Le recours à un système méritocratique aura donc des incidences heureuses sur l'éducation, l'une des priorités de l'équipe en place.

Désormais les emplois donnant accès la fonction publique font l'objet d'un processus démocratique. Tout le monde peut y aspirer. La mise en œuvre d'une politique publique de telle envergure soulève déjà certaines préoccupations. Que les sceptiques ne se méprennent pas. L'OMRH a prévu toute une batterie de mesures pour mener à bien cette réforme qui aboutira inmanquablement.

## Le forum de deux jours sur la gestion documentaire et des archives dans l'administration publique annonce une rupture avec les vieilles pratiques.

L'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) de concert avec le CREDOC (Centre de Recherche et de Documentation de la Primature) et les Archives Nationales d'Haïti (ANH) ont organisé les 24 et 25 juin 2013 à l'hôtel Karibe Convention Center un forum sur la gestion documentaire et des archives dans l'administration publique à l'attention des responsables des services d'archives et de documentation au sein des ministères et organes déconcentrés.



Ce forum s'est déroulé sur le thème : « Assurons la continuité des affaires de l'Etat par une gestion efficace des documents et archives de l'administration publique ». D'entrée de jeu, le Directeur Général des Archives Nationales D'Haïti, le premier des panelistes à prononcer son discours, a invité les Directeurs Généraux à prendre en haute considération les archives et documents administratifs en vue de la modernisation des services publics. Il nous arrive de prendre des décisions mal documentées, précisait M. Bertrand, à cause des négligences caractérisées dans la façon dont nous gérons nos documents et archives publics. Haïti étant membre de beaucoup d'entités internationales, il importe que nous prenions très au sérieux notre système de documentation et d'archivage a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le DG des ANH a placé ce forum sous le signe du changement et de la rupture avec les vieilles pratiques en ce sens que chaque institution publique devrait avoir une direction des archives et de documentation qui fonctionne de manière régulière. Ce service doit être un pourvoyeur d'informations. Ainsi, négliger les archives c'est ne pas se soucier de la perpétuation de la mémoire haïtienne selon M. Bertrand.

De plus, la gestion rationnelle des archives publiques devrait faciliter, à terme, la bonne gouvernance caractérisée, entre autres, par la bonne utilisation des ressources, la lutte contre l'exclusion. Il est scandaleux qu'à date, il y a plus de 2 millions d'haïtiens qui n'ont pas de papiers déclarait le patron des Archives Nationales.

Les documents et archives des soixante dernières années risquent d'être un fonds perdu si rien n'est fait pour sauver ce qui peut être sauvé. En ce sens, les Directeurs Généraux, les Archivistes, les Documentalistes doivent former un faisceau autour du CREDOC, de l'OMRH et des ANH en vue d'une meilleure prise en charge de la documentation au niveau des services publics. Il importe que des UGED (Unité de Gestion des Documents) soient créées dans tous les ministères pour en finir avec le mode de gestion actuelle.

Après avoir établi un état des lieux de la gestion documentaire et des archives, le Directeur Général des ANH a fait savoir qu'un fonds de 91 millions de gourdes serait disponible pour réactiver le PGDA (Programme de Gestion des Documents Administratifs).

Le Coordonnateur Général de l'OMRH, Monsieur Uder Antoine, a de son côté déclaré que tous les citoyens doivent se sentir concernés par la gestion des documents et archives publics. Pour étayer son idée, il se réfère à un spécialiste du domaine dont voici les propos : « les archives constituent la mémoire de la nation et permettent à la société de planifier intelligemment l'avenir en se fondant sur l'expérience passée. Elles sont une source primaire de renseignements irremplaçables pour qui veut étudier tous les aspects de l'histoire d'un pays. En tant que source d'information sur l'histoire nationale, les archives peuvent exercer une forte influence sur un peuple, car elles l'amènent à se comprendre et fondent l'identité nationale» ([i]).

Selon M. Antoine, les Archives sont d'une valeur inestimable dans la vie institutionnelle. C'est pourquoi, sur mandat du Premier Ministre, S.E.M. Laurent S. Lamothe, l'OMRH, le CREDOC et les ANH organisent ce forum pour faire avancer le processus de modernisation et de la réforme de l'Etat. Il a fait remarquer que le domaine des archives est l'objet d'un total mépris de la part de tous, c'est pourtant un domaine lié à l'Identité Nationale, l'Etat-Nation et la Bonne Gouvernance a-t-il argué. Notre perception des archives est on ne peut plus négative, il est donc venu le temps de permettre aux archivistes de jouer véritablement leur rôle et l'OMRH commencera par la revalorisation des ressources humaines impliquées dans ce secteur vital.

Par ailleurs, le Coordonnateur Général a fait savoir que la gestion et la préservation des archives publiques haïtiennes est un acte qui doit aller au-delà des événements et catastrophes, d'où l'urgence de redynamiser le CREDOC placé sous la supervision de l'OMRH.

Le dossier des archives ne relève plus d'une simple préoccupation nationale avec l'avènement de la société de l'information mondialisée. Tel un navire sans boussole naviguant à vue tel est un pays dont les archives ne sont pas bien organisées et traitées. Par leur pertinence, les archives s'avèrent nécessaires même pour les recherches scientifiques poursuit M. Antoine.

Optimiste, il croit au changement de paradigme qu'il prône dès sa prise de fonction à la tête de l'OMRH. Il conclut ses propos, en demandant à tout un chacun de mettre à profit les connaissances qui auront été partagées dans le cadre de ce forum.

Intervenant à son tour, le Secrétaire Général de la Primature, M. Lucien Francoeur, a exprimé son grand intérêt pour la redynamisation du Credoc en soulignant l'importance que l'Exécutif accorde à la réforme de l'Etat dont l'OMRH assure la mise en œuvre. Par ailleurs, il plaide pour la valorisation des structures d'archives dans les institutions publiques, structures décriées et laissées comme destination idéale pour les « personnes indésirables ».

Les ANH doivent aller au-delà du simple fait qu'elles ne se contentent plus de délivrer des extraits de mariage ou d'acte de naissance. En matière de gestion documentaire et des archives, la situation est on ne peut plus catastrophique poursuit le Secrétaire général qui croit qu'il faut en finir avec les manquements fondamentaux en termes de cadre de référence, de structure et des besoins.

D'un autre côté, M. Lucien Francoeur propose l'adoption de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour nous permettre de rattraper notre retard. C'est ce qui, d'après lui, explique la pertinence du forum qui aura inspiré des solutions ainsi que de nouvelles manières de faire.

Plus loin, le SG salue la dynamique de la réforme de l'administration publique grâce à la proactivité de l'équipe de l'OMRH qui, d'une semaine à l'autre, organise des activités visant à réunir les agents publics autour de thématiques diverses et spécifiques.

Exhortant les participants à ne pas oublier les leçons tirées du séisme du 12 janvier 2010, M. Francoeur a invité tout un chacun à mettre à contribution ce que ce forum permettra d'acquérir en termes de valeur ajoutée en vue de « remettre nos institutions et nos archives dans de meilleures conditions de viabilité ».

Après les discours des officiels, Madame Bellita Bayard, Directrice du Credoc a tenu à camper la personnalité de l'institution qu'elle dirige depuis quelques mois. Selon elle, le Credoc est une entité de la Primature ayant pour attributions la collecte, le classement et l'archivage des dossiers du gouvernement. L'objectif est de mettre à la disposition du Bureau du Premier Ministre une base de données actualisée sur le gouvernement pour supporter la prise de décisions et l'orientation des politiques publiques. Porteur d'un projet ambitieux le Credoc cherche à s'ériger en un véritable infocentre ayant à sa disposition des documents de toutes sortes qui seront consultés par le public. Soulignons que ce forum, qui a été rendu possible grâce à l'appui technique du PARGEP (Programme d'appui au renforcement institutionnel de la gestion publique en Haïti), était riche en idées. Pour preuve, divers sujets, entre autres,

- 1) Etat des lieux des Archives dans l'administration publique,
- 2) Les archives, la gestion documentaire et l'administration publique à l'heure de la modernisation et de la déconcentration administrative ont été présentés, tour à tour par M. Wilfrid Bertrand et Jean Kern Bélizaire, Directeur technique des ANH. Echanges, débats et témoignages ont suivi.

[i] RHOADS, James B., III UNESCO, Programme de Gestion des Documents et des Archives (RAMP),

Paris, UNESCO 1991